



## **Audience SE-UNSA avec le DASEN**

Le SE-UNSA a rencontré le jeudi 21 mars le DASEN, Yves DELECLUSE, en présence de Madame MAIRE, IEN Adjointe auprès du DASEN et de Madame FACHE, Secrétaire Générale.

Différents points ont été abordés :

### ***RYTHMES SCOLAIRES : Mise en place du comité de suivi***

Le SE-UNSA a demandé quelle était la déclinaison prévue au niveau départemental.

Le DASEN a indiqué n'avoir reçu aucune instruction et avoir uniquement été destinataire de la copie de la réponse faite par le Ministre au SE-Unsa dans laquelle il annonçait qu'il allait demander aux recteurs et aux DASEN d'installer un comité de suivi départemental associant représentants des personnels, élus, administrations et associations.

Il a précisé qu'à ce jour environ 14% des communes du département mettront en place la réforme de l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours à la rentrée de septembre 2013, principalement des petites communes et quelques villes moyennes dont Péronne et vraisemblablement Abbeville dont la décision du Conseil Municipal n'interviendra que le 3 avril.

Dès qu'il aura pu établir la liste définitive de toutes les communes appliquant la réforme en 2013, il mettra en place ce comité de suivi départemental, fin avril – début mai.

Concernant la nécessité de dégager du temps sur les animations pédagogique et sur l'aide personnalisée pour permettre aux équipes pédagogiques d'échanger et de construire avec les municipalités le projet éducatif territorial en relation avec le projet d'école, le DASEN a répondu qu'il examinera, au cas par cas, les demandes que les équipes pédagogiques lui adresseront afin de répondre au mieux aux besoins.



## **TEMPS PARTIEL à 80%**

Le SE-UNSA a demandé pourquoi, alors que la circulaire ministérielle sur les temps partiels prévoit la possibilité du 80% sur autorisation, celle-ci était interdite dans le département pour la rentrée 2013.

Le DASEN a répondu qu'il était responsable de l'organisation du service et garant du fonctionnement optimal du service dans le département.

Il estime qu'au regard des capacités d'organisation du 80% déjà mises en place les années précédentes dans la Somme, largement supérieures à ce qui se fait dans les deux autres départements de l'Académie, il souhaite favoriser une harmonisation et ne veut pas accroître les difficultés de gestion qui le seront déjà avec la mise en place de la réforme de la semaine scolaire et donc la coexistence d'écoles à 4 jours et à 4,5 jours.

Par ailleurs compte tenu de l'augmentation croissante du nombre de demandes de temps partiels à 80% et du coût supérieur de cette quotité dans le budget départemental, il souhaite pouvoir être en mesure de refuser le moins possible de 80% de droit et donc ne veut ouvrir la possibilité du 80% sur autorisation.

Le SE-Unsa a dénoncé ce recul du droit à travailler à temps partiel à 80% dans le département.

Le DASEN a indiqué être confronté à la réalité de la difficulté de gestion et ne pas vouloir faire des promesses qu'il ne pourrait pas tenir au bout du compte !

Il ne prend pas une position dogmatique et n'est pas opposé à étudier très en amont comment pouvoir repropose le 80% sur autorisation pour la rentrée 2014.

## **PONT DE L'ASCENSION :**

Le SE-UNSA a demandé quelle réponse allait être donnée au courrier adressé suite à la décision de la DASEN de l'Oise de reporter les cours du vendredi 10 mai au mercredi 22 mai.

Le DASEN a répondu que la décision de ne pas reporter les cours et donc de travailler le vendredi 10 mai relevait d'une position académique du Recteur et que celle-ci n'avait pas été modifiée.

Il a reconnu que le Recteur, à la demande de certains établissements du 2<sup>nd</sup> degré, avait autorisé ceux qui le souhaitaient à s'organiser pour libérer leurs élèves le 10 mai.

Le SE-Unsa a rappelé que les écoles privées ne travailleraient pas le 10 mai.

Le DASEN a indiqué qu'elles ont un statut différent qui le leur permet. Il a tenu à souligner qu'il n'avait reçu que très très peu de courriers de parents d'élèves ou d'élus sur ce sujet.

Il a annoncé que le Recteur prendrait une décision la semaine prochaine pour harmoniser la position dans les trois départements de l'académie... Espérons qu'elle aille dans le bon sens !!!



## **INTEMPÉRIES :**

Le SE-UNSA a regretté la communication d'informations contradictoires sur la nécessité ou pas de formuler une régularisation d'absence pour le mardi 12 mars.

Le DASEN a indiqué qu'il avait essayé de gérer au mieux dans l'urgence une situation exceptionnelle.

Personne ne savait que les intempéries allaient durer plusieurs jours et que les transports scolaires seraient suspendus jusqu'au dimanche suivant.

La position arrêtée, au niveau académique, est donc la suivante :

- mardi 12 mars : journée exceptionnelle d'absence, sans formalités administratives à effectuer, sans retenue sur traitement, pour tous les personnels de l'académie, enseignants et non enseignants ;
- jeudi 14 et vendredi 15 : procédure de régulation par dépôt d'une demande d'autorisation d'absence sans conséquences financières.

Il n'y aura pas de plan de récupération des heures de cours perdues dans le 1<sup>er</sup> degré (même si celle-ci aurait été possible le 22 mai !) mais il devra être mis en place pour les établissements du 2<sup>nd</sup> degré (qui ont la capacité à le faire).

Pour les personnels administratifs, les absences des 14 et éventuellement 15 mars devront être compensées (RTT, journée de vacances)

## **PRIORITÉS AU MOUVEMENT :**

Le SE-UNSA a interrogé le DASEN sur la différence de traitement des collègues touchés par la fermeture de leur poste d'animation-soutien en matière de priorité au mouvement.

Pourquoi les collègues titulaires d'un poste d'animation-soutien "Langage" ont-ils une priorité de 300 points sur les postes "+ de maîtres que de classes" et d'une priorité de 100 points sur tous les postes d'adjoint du département alors que les collègues titulaires d'un poste d'animation-soutien ne bénéficient que d'une priorité de 100 points sur tous les postes d'adjoint du département ?

Le DASEN a répondu qu'il s'agissait d'appliquer strictement le principe de donner une priorité sur un poste de même nature. Madame MAIRE a ajouté que les postes d'animation-soutien "Langage" sont des postes à profil comme les postes "+ de maîtres que de classes" alors que les postes d'animation-soutien implantés dans les autres écoles sont des postes d'adjoints "normaux", sans fiche de profil.

Le SE-Unsa a demandé que les collègue se voient au minimum accordé la priorité intermédiaire leur permettant de rester sur l'école dans laquelle ils sont actuellement.

Le DASEN a refusé et a ajouté qu'il était favorable à la mise en adéquation entre le poste et la personne et qu'en conséquence il souhaitait permettre le plus possible les changements dans les écoles afin d'apporter le maximum de compétences.

Pour lui, le critère d'ancienneté dans une école ou tout simplement le critère d'âge le plus élevé n'est pas synonyme de compétence : « *Un enseignant plus jeune peut avoir plus de compétences pour un poste qu'un plus âgé* ».



Madame MAIRE a ajouté que cette situation n'aurait pas existé si le SE-Unsa ne s'était pas opposé à ce qu'il y ait une fiche de poste spécifique pour chacun des postes "+ de maîtres que de classes" comme le DASEN l'avait envisagé au départ. Le SE-Unsa a rappelé son opposition aux postes à profil et encore plus à la volonté de vouloir établir une fiche liée à chaque poste ce qui revient à définir un poste pour une personne !

### ***POSTES TICE SUPPLÉMENTAIRES :***

Le SE-UNSA a demandé quelles seraient les circonscriptions qui bénéficieraient d'une décharge complète (2 x 0,5) à la rentrée 2013.

Le DASEN a répondu que toutes les circonscriptions étaient volontaires pour obtenir une décharge TICE plus importante mais qu'il choisirait pour cette année les circonscriptions ayant le plus d'écoles équipées en ENT et pour lesquelles il y a le plus grand nombre d'écoles qui vont s'investir dans les nouvelles technologies au cours de la prochaine année scolaire.

Les décharges complètes seront proposées aux collègues qui ont actuellement une demi-décharge TICE et pour lesquels les IEN auront mis un avis favorable lors de leur demande de renouvellement de décharge pour 2013-2014.

La liste des circonscriptions retenues sera communiquée pour la pré-commission mouvement.

### ***FRAIS DE DEPLACEMENT DES CPC :***

Le SE-UNSA a alerté le DASEN sur les difficultés rencontrées par les CPC qui ne peuvent pas valider leur demande de remboursements de frais de déplacement sur l'application informatique.

Madame FACHE a répondu qu'a priori il s'agissait de l'affaire de quelques jours de retard dans le versement de la dotation mais que cela devrait rentrer dans l'ordre d'ici la fin du mois.

Le DASEN va s'assurer que c'est cette raison qui justifie le retard et nous informera s'il s'agissait d'un autre problème.

